

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier, dépôts de liquides inflammables

## Description de l'établissement

---

Nom : Forage pétrolier, dépôts de liquides inflammables  
Adresse(s) : Voie 4  
Commune(s) : JURANCON (64284)  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37830260101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : JURANCON (64284)

Description<sup>1</sup> : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Jurançon exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Rousse 3 (RSE3) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 9 juillet 2021.

Le puits Rousse 3 a été foré du 21 juin 1983 au 7 décembre 1983 jusqu'à la profondeur de 4 884 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 422 882 m, Y = 6 245 972 m, Zsol = 232 m. Le puits RSE3 a été bouché définitivement le 14 octobre 2013. La tête de puits a été découpée à 3,03 m du sol. La plate-forme du puits RSE3 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400519.

L'emprise du site RSE3 s'étend sur 1,9916 ha. Les environs immédiats du site sont constitués :

- essentiellement des activités agricoles du type culture et élevage et des zones boisées,
- un bâtiment (hangar) voisin immédiat a moins de 10 m au nord-ouest du site RSE3,
- des hameaux d'habitations dont la plus proche se situe à 200 m au nord-ouest du site RSE3.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé fin 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Dans les sols :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) avec une concentration maximale ayant été mesurée dans le borbier de brûlage

(23 400 mg/kg).

– La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) avec une concentration maximale ayant été mesurée dans les sédiments du bournier de brûlage (52 mg/kg).

– La présence d'anomalies en plomb (teneur maximale = 120 mg/kg), mercure (teneur maximale = 6,4 mg/kg), chrome (teneur maximale = 350 mg/kg) et en zinc (teneur maximale = 340 mg/kg).

Dans le bournier de brûlage :

– La présence d'HCT, de BTEX et de métaux dans les eaux du bournier et dans les sédiments.

– La présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les eaux du bournier de brûlage (17,47 µg/l dont 12 µg/l de naphthalène).

– L'absence d'impact dans les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation du site RSE3 se sont déroulés entre mai et décembre 2022. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/22 du 31 décembre 2021).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un site de compensation faune/flore,
- le scénario d'une zone naturelle humide.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 26/04/2024, complété les 6 et 25 février 2025 et la visite du site réalisée le 18 février 2025, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 27 février 2025.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté que toutes les installations de surface ont été démantelées. Les seules traces encore visibles des anciennes activités minières sont les émergences des canalisations inter-sites dont les travaux d'abandon restent à réaliser. La clôture et le portail d'accès au site ont été conservés (site dédié aux mesures de compensation faune/flore).

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2025/09 du 14 mars 2025.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : JURANCON (64284)

### Description<sup>3</sup> :

Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Jurançon exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Rousse 3 (RSE3) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 9 juillet 2021.

Le puits Rousse 3 a été foré du 21 juin 1983 au 7 décembre 1983 jusqu'à la profondeur de 4 884 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 422 882 m, Y = 6 245 972 m, Zsol = 232 m. Le puits RSE3 a été bouché définitivement le 14 octobre 2013. La tête de puits a été découpée à 3,03 m du sol.

La plate-forme du puits RSE3 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400519.

L'emprise du site RSE3 s'étend sur 1,9916 ha. Les environs immédiats du site sont constitués :

- essentiellement des activités agricoles du type culture et élevage et des zones boisées,
- un bâtiment (hangar) voisin immédiat à moins de 10 m au nord-ouest du site RSE3,
- des hameaux d'habitations dont la plus proche se situe à 200 m au nord-ouest du site RSE3.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé fin 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Dans les sols :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) avec une concentration maximale ayant été mesurée dans le borbier de brûlage (23 400 mg/kg).
- La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) avec une concentration maximale ayant été mesurée dans les sédiments du borbier de brûlage (52 mg/kg).
- La présence d'anomalies en plomb (teneur maximale = 120 mg/kg), mercure (teneur maximale = 6,4 mg/kg), chrome (teneur maximale = 350 mg/kg) et en zinc (teneur maximale = 340 mg/kg).

Dans le borbier de brûlage :

- La présence d'HCT, de BTEX et de métaux dans les eaux du borbier et dans les sédiments.
- La présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les eaux du borbier de brûlage (17,47 µg/l dont 12 µg/l de naphtalène).
- L'absence d'impact dans les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation du site RSE3 se sont déroulés entre mai et décembre 2022. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/22 du 31 décembre 2021).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un site de compensation faune/flore,
- le scénario d'une zone naturelle humide.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 26/04/2024, complété les 6 et 25 février 2025 et la visite du site réalisée le 18 février 2025, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 27 février 2025.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté que toutes les installations de surface ont été démantelées. Les seules traces encore visibles des anciennes activités minières sont les émergences des canalisations inter-sites dont les travaux d'abandon restent à réaliser. La clôture et le portail d'accès au site ont été conservés (site dédié aux mesures de compensation faune/flore).

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2025/09 du 14 mars 2025.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1\_MINES-2021-22\_20211231\_RSE3

AP2\_MINES-2025-09\_20250314\_RSE3

DADT\_20210628\_RSE3

Memoire\_Fin\_Travaux\_20240328\_RSE3

Rapport\_AP1\_20211216\_RSE3

Rapport\_AP2\_20250312\_RSE3

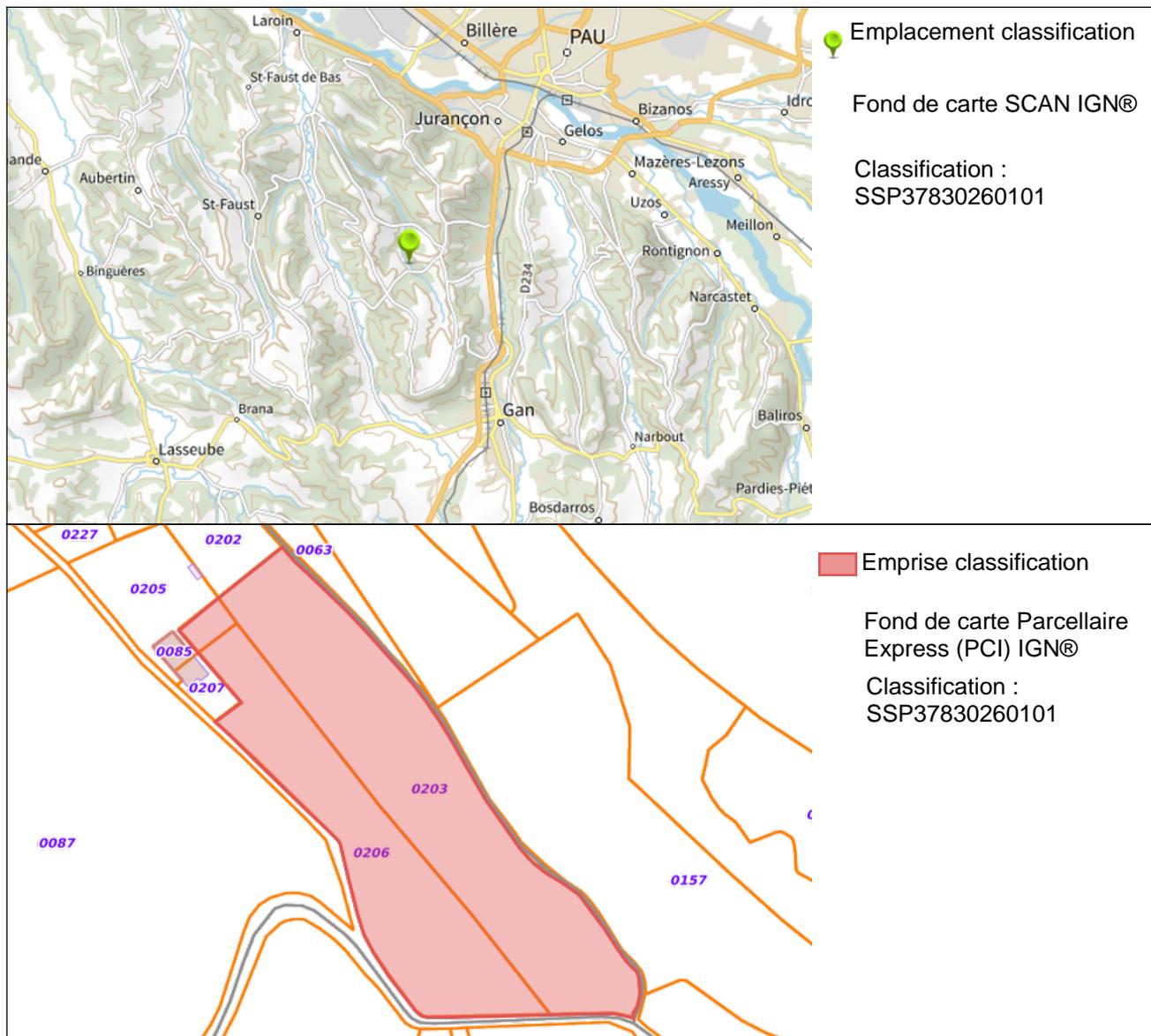
Rapport\_Recevabilite\_20210817\_RSE3

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

| Commune  | Feuille | Section | Numéro | Code dép. |
|----------|---------|---------|--------|-----------|
| JURANCON |         | AY      | 203    |           |
| JURANCON |         | AY      | 204    |           |
| JURANCON |         | AY      | 206    |           |

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 422887.8369944313, Lat. : 6245971.203380918

Superficie estimée :

19907 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.